



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

RAPPORT DE L'ATELIER DE MISE A NIVEAU DES PARLEMENTAIRES SUR L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU SENEGAL



Vue du Présidium lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier

3-4 Mai 2014, Saly Portudal

Présenté par : **Moussa BA, Consultant**



SOMMAIRE

Resumé	2
Compte rendu du déroulement	5
Cérémonie d'ouverture.....	6
1. Mots de bienvenue du Pr Ismaila Madior Fall :	6
2. Allocution de l'honorable député cheikh seck :	6
3. Adresse du Président de l'Assemblée nationale représenté par l'honorable député Imam Mbaye Niang	7
4. Discours d'ouverture du Ministre	7
Session I : Immersion dans le secteur des industries extractives.....	8
1. Le sous-secteur minier au Sénégal et aperçu des recommandations de l'étude relative au diagnostic du cadre légal et fiscal par Dr Rokhaya Samba Diene	8
2. Le projet d'exploitation des sables titanifères de la grande côte par M. Bruno Delanoue Directeur GCO	10
3. Le projet d'exploitation de l'or par Rangold à Massawa Kédougou par David Mbaye, Directeur	11
4. Aperçu du sous-secteur des hydrocarbures par Mlle Ndeye Astou Sy, conseiller juridique à Petrosen SA.	12
Session II : Présentation de l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE)	13
1. Règle de fonctionnement	14
2. Objectifs	14
3. La nouvelle norme ITIE	14
4. Etendue géographique de l'ITIE	Erreur ! Signet non défini.
Réactions exposé ITIE	17
Session III : la chaîne de valeur et le rôle des parlementaires (Ousmane Dème)	17
Session IV : le rôle et l'engagement de la société civile dans le processus itie (Paul Dominique Correa).....	19
Session V : ITIE – parlement : quel intérêt ?	20
Session VI : le plan d'action ITIE Sénégal, Cheikh Tidiane Touré, Secrétaire permanent du Comité	22
Session VII : Engager les députés dans le processus ITIE sénégal.....	23

RESUME

Il est à présent établi que le Sénégal compte parmi les pays miniers les plus intéressants d'Afrique de l'Ouest. L'or, le fer, le phosphate, le zircon constituent ses ressources phares.

Son code attractif de 2003 et sa stabilité politique ont été décisifs pour les investisseurs. Il est rapporté que plus de 5 milliards de dollars US d'investissements sont prévus dans le secteur pour les trois prochaines années. On pourrait se réjouir de voir autant de ressources exploitées car l'exploitation minière en tant que telle constitue une opportunité de développement;

Toutefois, des avis concordants estiment que l'exploitation minière au Sénégal n'a pas encore répondu aux attentes placées en elle. Ainsi, l'Etat se plaint de ne pas en tirer suffisamment profit ; Il en est de même pour les communautés vivant dans les zones d'exploitation minière qui, tout en subissant tous les impacts négatifs, n'en voient pas les retombées économiques. Ainsi après une décennie d'apprentissage, des réformes sont envisagées pour mieux bénéficier du secteur.

Afin de consolider de manière irréversible son engagement de gouvernance transparente et vertueuse dans tous les secteurs et en particulier, dans le secteur de l'exploitation des ressources minières, le Sénégal a demandé et obtenu en Octobre 2013, le statut de 'pays candidat' à l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), norme mondiale de gouvernance du dit secteur. A cet égard, conformément aux exigences de l'ITIE, un Comité National chargé de superviser la mise en œuvre de la norme ITIE a été mis en place. Ce Comité a engagé un dialogue ouvert sur les bénéfices de cette initiative avec l'ensemble des parties prenantes dont les membres de l'Assemblée Nationale qui ont, récemment, eu à interpellier le Ministre des Mines sur les préparatifs du dossier de candidature à l'ITIE et sur la contribution du secteur minier à l'économie nationale.

Ce besoin d'informations solides sur les revenus générés par le secteur minier, gazier et pétrolier afin de contrôler si ces revenus sont bien gérés dans l'intérêt public peut être satisfait par l'ITIE, si elle est bien mise en œuvre avec notamment une implication soutenue des parlementaires et des acteurs de la société civile.

Le présent atelier organisé par le Comité National ITIE, avec l'appui de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale, a pour objet de mettre les parlementaires à niveau sur le processus ITIE.

Objectifs : Les objectifs de l'atelier étaient : **i)** Informer les députés sur la norme ITIE, les différentes étapes de sa mise en œuvre, afin d'échanger sur les obstacles potentiels susceptibles de compromettre la bonne marche du processus au Sénégal ; **ii)** Partager le plan d'action ITIE du Sénégal et définir des actions de suivi avec l'Assemblée Nationale ; **iii)** Partager l'expérience

et les bonnes pratiques en matière de contrôle parlementaire et de surveillance des industries extractives par l'Assemblée Nationale et les députés.

Présidé par **M. Abdou Latif Coulibaly**, Ministre de la Bonne Gouvernance, Charge des relations avec les Institutions et Porte-Parole du Gouvernement, l'atelier, qui s'est déroulé à l'Hôtel Filaos de Saly du 3 au 4 Mai 2014, a été suivi par une **trentaine de parlementaires** et une dizaine d'autres invités dont les représentants du groupe multipartite (**GMP**) des compagnies minières, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

L'atelier a été animé autour de **six sessions** marquées par des présentations suivies de discussions. Ces sessions comprennent :

- Une session d'immersion des participants dans le secteur minier
- Une session d'information sur l'ITIE suivie d'un exercice d'identification des rôles potentiels des parlementaires sur la chaîne de valeur de l'exploitation minière
- Une session sur le rôle et l'engagement de la société civile dans le processus ITIE
- Une session sur l'importance et l'intérêt des rapports ITIE comme outils de suivi et de contrôle parlementaire du secteur de l'exploitation des ressources minières.
- Une session sur le plan d'action du Comité National de l'ITIE
- Une session sur l'engagement des députés dans la mise en œuvre de l'ITIE.

A l'issue des exposés et des débats, on peut retenir que cet **atelier de mise à niveau est venu à point nommé pour combler le manque d'informations des parlementaires sur le secteur minier en général et l'ITIE en particulier**. A cet égard, ils ont notamment compris les **enjeux majeurs** suivants:

- Figurant parmi les six secteurs prioritaires du plan Sénégal émergent (**PSE**), le **secteur minier est en transition** avec un ensemble de réformes en préparation (réforme du code minier, révision des conventions minières et définition d'une stratégie et d'un plan d'action pour que le secteur soit un levier de développement durable).
- **L'ITIE**, norme mondiale ayant démontré son efficacité dans la transparence du secteur minier, constitue un **outil important de suivi et de contrôle parlementaire de l'action publique** ;
- A travers son processus de mise en œuvre, **l'ITIE est susceptible d'enclencher une nouvelle dynamique dans les rapports des députés avec l'Exécutif d'une part ; et d'autre part, avec les populations** afin de 'restaurer la fonction parlementaire' souvent mentionnée au cours de l'atelier.

De ce qui précède, les **parlementaires** ont pris toute la mesure de leur **nécessaire engagement comme acteurs incontournables** aussi bien dans le processus de réformes en cours dans le secteur minier que dans le processus ITIE auquel le gouvernement s'est engagé.

En particulier, pour ce qui concerne l'ITIE, les parlementaires ont estimé qu'ils ont des **rôles à jouer sur toute la chaîne de valeur de l'exploitation minière** ; Cette chaîne comprenant :

- La décision d'extraire
- La décision d'octroi des licences et contrats
- La régulation et le suivi des opérations
- La collecte des taxes et redevances
- La gestion des revenus et affectation au budget
- La mise en œuvre de politique de développement durable.

Afin de ne pas rester au stade des intentions, les parlementaires ont esquissé un certain nombre d'**activités pour le suivi du présent atelier** ; Ces activités, amorce d'un plan d'action à finaliser, sont :

- Organiser des réunions de briefing périodiques avec le comité national ITIE
- Etablir un groupe de travail parlementaire sur le suivi du secteur
- Organiser des séances de consultations avec la société civile et les communautés à travers des visites périodiques des sites d'exploitation
- Demander des auditions publiques sous forme de briefings des autorités exécutives impliquées dans la gouvernance du secteur
- Procéder à la mise en place du réseau des parlementaires pour la gouvernance minière
- Participer à des ateliers et conférences sur les industries extractives
- Etablir le contact avec les pairs dans d'autres pays
- Faciliter l'accès aux données ITIE concernant les entreprises du périmètre

COMPTE RENDU DU DEROULEMENT

L'atelier de mise à niveau des parlementaires sur l'ITIE qui s'est déroulé à l'Hôtel Filaos de Saly du 3 au 4 Mai 2014 a été suivi par une trentaine de parlementaires et une dizaine d'autres invités dont les représentants du groupe multipartite (GMP) des compagnies minières, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. (Voir liste de présence en annexes).

Suite à la cérémonie d'ouverture, l'atelier a été animé autour de six sessions marquées par des présentations suivies de discussions. Ces sessions comprennent :

- Une session d'immersion des participants dans le secteur minier
- Une session d'information sur l'ITIE suivie d'un exercice d'identification des rôles potentiels des parlementaires sur la chaîne de valeur de l'exploitation minière
- Une session sur le rôle et l'engagement de la société civile dans le processus ITIE
- Une session sur l'importance et l'intérêt des rapports ITIE comme outils de suivi et de contrôle parlementaire du secteur de l'exploitation des ressources minières.
- Une session sur le plan d'action du Comité National de l'ITIE
- Une session sur l'engagement des députés dans la mise en œuvre de l'ITIE

Cette partie du rapport rend compte des idées fortes exprimées lors de la cérémonie d'ouverture ; elle résume également les présentations et les discussions qui en ont découlé.



M. le Ministre Abdou Latif Coulibaly en pleine conversation avec le Pr Ismaila Madior Fall, Ministre Conseiller, Président du Comité National ITIE et Mme Penda Ndiaye Cisse, Régisseur de projet de l'Union Européenne a l'Assemblée Nationale

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par M. Abdou Latif Coulibaly, Ministre de la Bonne Gouvernance, Charge des relations avec les Institutions et Porte-Parole du Gouvernement. Elle a été marquée par : i) les mots de bienvenue du Pr Ismaila Madior Fall, Président du Comité National de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ; ii) une allocution de l'Honorable député Cheikh Seck, Président de la Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire, iii) une adresse de l'Honorable député Imam Mbaye Niang, Représentant le Président de l'Assemblée Nationale ; et enfin le discours d'ouverture du Ministre, Président de la séance.

1.1 Mots de bienvenue du Pr Ismaila Madior Fall :

Après avoir rappelé l'importance de l'ITIE dans la sous-région et l'enjeu de l'adhésion du Sénégal, connu pour son label de pays modèle de stabilité sociopolitique, Pr Fall s'est réjoui de l'intérêt manifesté par les parlementaires pour l'atelier ; Il a rappelé le champ des Industries extractives qui concerne les mines et les hydrocarbures (pétrole et gaz). Il a exprimé toute sa confiance et son optimisme pour la bonne mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal au regard de l'environnement favorable avec notamment l'adoption par le Sénégal du Code de la transparence de l'UEMOA.

Il a également insisté sur le fait que la mise en œuvre de l'ITIE n'est pas une affaire du Comité National mis en place mais elle est avant tout une affaire des acteurs parties prenantes dont, notamment, les parlementaires qui ont un important rôle à jouer pour changer les choses.

Il a remercié l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Secrétariat International de l'ITIE pour le soutien apporté à la tenue du présent atelier.

1.2 Allocution de l'Honorable Député Cheikh Seck :

Se prononçant au nom de la Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Député Seck, Président de ladite Commission, a rappelé que le Sénégal a demandé et obtenu l'adhésion à l'ITIE, il lui importe à présent de répondre à ses exigences. Il a rappelé que les députés sont très préoccupés par le secteur minier dont la contribution au développement est encore faible. Prenant l'exemple de la Pologne, 2^e producteur de phosphates sans pour autant en avoir les ressources de base, M. Seck s'est indigné des performances de l'exploitation des phosphates au Sénégal et a souhaité dorénavant que l'exploitation du secteur minier soit une locomotive du développement au Sénégal. A cet égard il a estimé que cet atelier sur la transparence des industries extractives apparaît très important pour les parlementaires. Il a terminé en remerciant le Comité National de l'ITIE.

1.3 Adresse du Président de l'Assemblée Nationale représenté par l'Honorable Député Imam Mbaye Niang



S'adressant aux participants, au nom du Président de l'Assemblée Nationale (AN), l'Honorable Imam Mbaye Niang a d'abord réitéré ses remerciements à l'UE qui, en acceptant de financer cet atelier, manifeste de nouveau son engagement indéfectible à apporter son soutien à l'AN. Il s'est réjoui de l'organisation de cet atelier qui vient à point nommé pour renforcer les capacités des députés. A cet égard, l'Honorable député a indiqué qu'au regard du devoir du parlementaire de défendre les populations, il est, en particulier, très soucieux des impacts de l'exploitation des ressources minières sur les populations qui vivent dans et aux abords des sites d'exploitation.

1.4 Discours d'ouverture du Ministre

Honoré d'avoir été choisi par les parlementaires pour présider la cérémonie d'ouverture de l'atelier, M. Le Ministre Abdou Latif Coulibaly a estimé que l'ITIE s'inscrit dans le cadre suivi de la Gouvernance vertueuse des ressources publiques, à laquelle son Excellence, Monsieur le Président Macky SALL invite les sénégalais. Il précisera que l'ITIE fait partie des mécanismes de choix destinés à renforcer le système de transparence afin d'asseoir dans l'Etat et dans la société sénégalaise les conditions d'un développement économique et social équilibré. Cette question, dira-t-il, est d'autant plus pertinente qu'elle se situe dans un contexte de mise en œuvre du plan Senegal émergent (PSE).

Persuadé que cette mise à niveau des parlementaires sur la norme et le dispositif d'action de l'ITIE, permettra à la représentation nationale d'intégrer davantage cette préoccupation dans sa mission souveraine d'élaboration et de vote des lois, M. le Ministre a estimé que par cette avancée, la légitimité et la crédibilité de l'action publique seront davantage renforcées. Il a aussi souligné l'importance de l'ITIE en tant que norme susceptible d'enclencher une nouvelle dynamique de confiance et de participation des populations à la gestion des ressources naturelles de la Nation.

Avant de déclarer l'ouverture de l'atelier, il a enfin assuré aux parlementaires de la disponibilité de son Département à accompagner la capacitation renforcée des acteurs de la chaîne publique de déclaration.

SESSION I : IMMERSION DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Cette session que l'on pourrait qualifier de session d'immersion dans le secteur des industries extractives a été marquée par quatre présentations faites par les représentants de l'Etat (2) et par les représentants des compagnies minières (2). Ces présentations sont ainsi intitulées: i) le secteur minier au Sénégal et aperçu des recommandations de l'étude relative au diagnostic du cadre légal et fiscal par le **Dr Rokhaya SAMBA DIENE**, Chef de Division à la Direction des Mines et de la Géologie ; II) le projet d'exploitation des sables titanifères de la Grande Cote par **M. Bruno DELANOUE**, Directeur de la société Grande Cote, exploitante du projet ; iii) le projet de la société Rangold d'exploitation de la mine d'or de Massawa par **M. David Mbaye**, Directeur de ladite société ; iv) Aperçu du sous-secteur des hydrocarbures par **Mlle Ndeye Aissatou Sy**, Conseiller juridique à Petrosen S.A.

1. Le sous-secteur minier au Sénégal et aperçu des recommandations de l'étude relative au diagnostic du cadre légal et fiscal par Dr Rokhaya SAMBA DIENE

De cette présentation, il ressort les éléments suivants :

- Le secteur minier jouit de **l'intérêt grandissant des investisseurs privés** et occupe une place de choix dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) dans lequel il figure parmi les six secteurs prioritaires retenus pour porter le taux de croissance à 7 % sur les dix prochaines années.
- **Les objectifs** retenus à l'horizon 2020 sont de produire annuellement entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique, 17 tonnes d'or correspondant au triplement de la production actuelle et 90000 tonnes de zircon.

A cet égard, les **actions** envisagées portent sur:

- La relance de l'exploitation du fer de la Falémé avec le développement du port minéralier de Bargny et d'un chemin de fer;

- Le développement de la filière phosphates-fertilisants;
- L'accélération de l'exploitation des gisements de zircon et des mines aurifères;
- L'encadrement de l'activité d'orpaillage; et
- Le développement d'un hub minier régional.

Les axes stratégiques se déclinent comme suit:

- L'amélioration du cadre juridique et fiscal du sous-secteur minier à travers la relecture du Code minier et des modèles de Conventions minière;
- L'amélioration du cadre institutionnel du sous-secteur minier et la formation et le renforcement des capacités;
- La mise à jour des données et informations sur la géologie par l'accroissement des recherches géologiques
- La transparence pour assurer une meilleure visibilité de l'impact de l'industrie minière sur l'économie nationale et par conséquent la traçabilité des revenus générés par l'industrie minière d'où l'adhésion à l'ITIE.
- La lutte contre l'orpaillage artisanal illégal

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces axes stratégiques, l'Etat du Sénégal a obtenu un don de la Banque Mondiale (475, 550 USD) pour financer le **Programme de Diagnostic du Secteur Minier** (PDSP) qui comporte trois composantes : i) Diagnostic du cadre légal , règlementaire et fiscal ; ii) Diagnostic institutionnel du Ministère des Mines ; iii) Audit final. Ces composantes sont exécutées par des cabinets internationaux et un cabinet sénégalais.

Du diagnostic du cadre légal, règlementaire et fiscal, il ressort déjà quelques grandes recommandations relatives :

- i) aux modalités de la **contribution du secteur minier** au développement durable par **voie contractuelle** en sortant le secteur de son 'insularité' pour en faire un catalyseur du développement économique et social grâce au développement de liens avec les autres acteurs économiques et aussi par la **voie de la contribution volontaire** à travers la responsabilité sociale des entreprises (**RSE**);
- ii) aux besoins de **concertation et de coordination** à travers des cadres dynamiques de dialogue entre parties prenantes pour un partenariat 'gagnant-gagnant'.

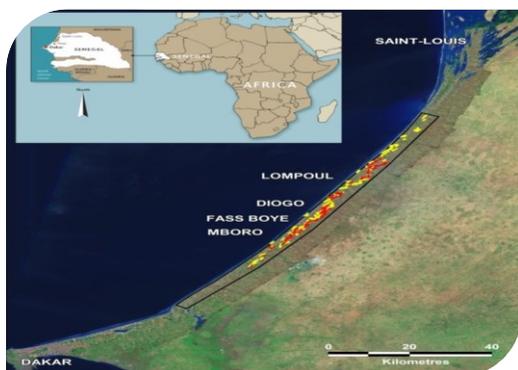
Un certain nombre de **principes convenus au niveau de la CEDEAO** guident les reformes en cours avec notamment :

- i. L'amélioration de la transparence dans le processus de formulation et de mise en œuvre de la politique minière dans la sous-région, la promotion de la participation et le renforcement des capacités des communautés minières ainsi que l'adhésion aux initiatives de transparence telle que l'ITIE,
- ii. La protection environnementale et sociale,
- iii. Une approche fiscale générale permettant notamment, d'une part, une rémunération équitable de l'Etat (avec un maintien de sa part automatique de 10% dans le capital des sociétés et en précisant les règles sur le calcul des bénéfices et

- le paiement du dividende à l'Etat aussitôt que le cumul des bénéfices d'exploitation est égal à l'investissement); et d'autre part, une juste compensation des communautés affectées par l'exploitation minière,
- iv. L'établissement d'une liste minière pour contrôler les importations
 - v. L'établissement d'un contrôle du respect des obligations sociales auxquelles les exonérations seront subordonnées grâce à une bonne coordination entre les Directions des douanes et des Mines.

2. Le projet d'exploitation des sables titanifères de la Grande Cote par M. Bruno DELANOUE Directeur GC0

Localisation



Le projet s'étend sur une bande de 106 km de long sur une vingtaine de km de large à partir du Nord de Dakar jusqu'au Sud de St Louis. Sa zone d'emprise plus précise concerne les localités de Diogo, Fass Boye, Mboro et Lompooul.

Profil de l'exploitant et des conditions de cession de la concession

- Concession Minière de 25 ans (renouvelable)
- Accordée par décret Présidentiel en Novembre 2007
- Création de la société Grande Cote Operations SA en 2008, opérateur
- Co entreprise TIZIR (à parité entre ERAMET et MDL) créée en 2011 contrôlant 89.9% du capital
- Le Gouvernement du Sénégal est actionnaire à hauteur de 10% (actions gratuites) conformément aux dispositions du code minier,
- Dividendes distribuables dès le retour sur capital investi,
- Partage de production avec l'Etat à hauteur de 10% (non prévu par le code minier) dès la première année de production,
- Redevance minière (3%) conformément aux dispositions du code minier à laquelle s'ajoute une redevance additionnelle (2%) soit une redevance totale de 5% dès la première année de production
- Contribution au programme social minier : 200 Millions CFA/an

Etapes clés du projet

- Exploration : 40 milliards d'investissements entre 2005 et 2009

- Construction des infrastructures d'exploitation entre 2011 et 2013. 320 Milliards CFA d'investissement dont 80% sur fonds propres et 2600 emplois créés dont (50% région de Thiès)
- Etude d'impact environnemental (EIE) et plan de gestion environnementale et sociale (PGES) : Effectuée en 2011, réactualisée en avril 2013 et réactualisation du PGES terminée en avril 2014,
- Exploitation commencée en Mars 2014 avec 700 employés (dont 35% venant de la région de Thiès)

Processus d'exploitation

L'exploitation se fait à l'aide d'une drague Entièrement Intégrée et un concentrateur flottant

- Exploite 48 Millions tonnes par an
- Usine Statique de Séparation du Minerai (MSP) pour production de zircon et de sables titanifères
- 75-80 000 tonnes par an (Ktpa) de zircon équivalent à 6% de la production globale
- 550-600 Ktpa d'ilménite & autres minerais titanifères.

Infrastructures:

- Centrale Electrique de 36MW HFO
- Construction d'une voie ferrée de 22 km
- Réhabilitation de la voie Mekhe/Dakar sur près de 118km
- Construction d'installations de stockage et de chargement au port de Dakar sur +30.000m²
- Chemin de fer – investissement de 27.5 milliards de frs CFA soit 55 millions de US\$.
- Pour le transport de l'ilménite en vrac vers le port
- Embranchement rail Diogo-Mekhe (28km) et réhabilitation de la voie Mekhe-Thies ainsi que la voie 2 Thiès-Dakar Hann
- Installations portuaires et Infrastructures de chargement de navire – investissement de 6,5 milliards frs CFA soit 15 millions de US\$.

3. Le projet d'exploitation de l'or par RANGOLD à Massawa Kédougou par David Mbaye, Directeur

La société minière Rangold Ressources a de grandes ambitions dans l'exploitation minière au Sénégal, précisément à Massawa dans la région de Kédougou. Pour preuve, le montant de ses investissements évalués depuis 2002 à 54,8 millions de dollars Us, soit quelque 27 milliards CFA.

Cependant si le potentiel d'or de Massawa est important, Mr Mbaye fait remarquer que les ressources de Massawa sont de 3,7Moz @ 2,6g/t à ce jour, avec des réserves de 2Moz @ 3g/t. L'Or de Massawa est compris dans des sulfures (Pyrite et arsenopyte) et son traitement nécessite de l'énergie a bon prix. En plus du problème énergétique les réserves a ce jour ne rentrent pas

dans les critères de la compagnie qui cherche 3Moz @ 3g/t. Des travaux additionnels sont en cours pour augmenter les réserves.

4. Aperçu du sous-secteur des hydrocarbures par Mlle Ndeye Astou SY, Conseiller juridique a PETROSEN SA.

Promu par la société Petrosen SA, le sous-secteur des hydrocarbures est encore au stade de l'exploration avec, en particulier, la découverte et la production de quelques quantités de gaz naturel.

Le sous-secteur est régi par la Loi 98-05 du 18 Janvier 1998 et son Décret d'application 98 -810 qui définit entre autres, les conditions d'octroi de licences, les modèles de contrat –types de recherche et de partage de production qui sont soumis aux députés pour adoption, les dispositions environnementales et les études d'impact environnemental requises avec une attention sur les conséquences économiques, sociales sanitaires, marines (en collaboration étroite avec les autorités portuaires et la marine nationale).

Dans l'ensemble, le code pétrolier, tout en étant attractif (avec, par ailleurs la taxe sur les bénéfices des sociétés ramenée à 30% depuis Janvier 2013) est soucieux d'une exploitation durable des ressources.



Présentation de Mlle SY de Petrosen

C'est pour cela qu'une dizaine de sociétés sont présentes au Sénégal pour participer avec Petrosen à l'exploration d'un certain nombre de blocs cartographiés (cf Annexes).

Réactions aux exposés

Ces différents exposés ont suscité des réactions sous la forme de commentaires et de questions dont notamment :

- L'utilité des produits Zircon et ilménite exploitées par la société Grande Cote et pourquoi ils ne sont pas transformés localement ? A cet égard, il est renseigné que le zircon est utilisé, entre autres, dans la fabrication des écrans plats et que l'ilménite est utilisé dans la peinture et dans l'industrie aéronautique (alliage des fusées). Si l'ilménite est exporté sous forme de produits semi finis, le zircon extrait du sable est, quant à lui, exporté sous forme brute. Leur exploitation locale est difficilement envisageable car ils nécessitent de hauts fourneaux dont le Sénégal ne dispose pas au regard de ses contraintes énergétiques.
- Le ratio de l'effectif entre employés expatriés et nationaux d'une part et le ratio de la masse salariale entre ces deux catégories d'employés a SGC : En phase de construction, 2600 emplois directs ont été créés localement dont 56% d'employés recrutés dans la région de Thiès et actuellement 700 salariés s'activent dans la société avec une majorité

de sénégalais ; n'ayant pas en tête les chiffres relatifs à la masse salariale, le Directeur de SGO a rassuré les parlementaires en indiquant une rémunération avantageuse de ses employés locaux.

- Précisions sur les zones d'emprise de la société grande cote : la SGC opère précisément à Diogo, Fass Boye, Mboro et Lompoul.
- Les problèmes liés à l'absence de compensations justes et équitables des communautés impactées et la tension entre l'exploitation minière et l'agriculture au regard des révoltes de populations relevées aussi bien à Kédougou que dans la région de Thiès ; Il est avancé qu'au-delà des dispositions locales, les sociétés minières appliquent les normes internationales avantageuses telles que celles définies par la Banque Mondiale avec un souci de justice ; les tensions qui subsistent sont mineures et sont traitées avec diligence.
- Les alternatives au port minéralier de Bargny dont les impacts sur les populations de cette localité sont prévisibles. Les alternatives risquent de n'être pas économiquement rentables et les impacts devraient être nécessairement gérés quelle que soit l'implantation.
- L'état d'exploitation du pétrole off-shore en Casamance : Etant un pétrole lourd, sa rentabilité n'est pas encore prouvée.

Commentaires

A partir du constat de la cession des contrats de la Direction des Mines aux cabinets extérieurs, un plaidoyer a été fait en faveur de la préférence locale qu'il importe de privilégier ; Cependant il importe de comprendre comme l'ont rappelé Dr Rokhaya Samba de la DMG et M. Ousmane Dème de la BM, que les marchés de la Banque Mondiale sont régis par des procédures impartiales qui donnent des chances égales à toutes les entreprises des pays membres.

SESSION II : PRESENTATION DE L'INITIATIVE DE TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)



M. DEME et Wouter Biersterbos

Cette session a été animée par M. Wouter Biersterbos Directeur Régional au Secrétariat International de l'ITIE assisté par M. Ousmane Dème de l'Institut de la Banque Mondiale (cf : Photo).

3.1 Historique

L'ITIE est la résultante d'une influence exercée, à partir de 2002, par un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI) dont Global Witness,

OSIWA, OXFAM, Transparency International et Save the Children. A travers leur campagne 'Publiez ce que vous payez' ces organisations demandent aux gouvernements l'adoption de normes obligatoires en matière de publication des versements et des recettes des industries extractives.

Sous la houlette de Tony Blair, Premier Ministre de Grande Bretagne d'alors, un certain nombre de gouvernements de pays riches en ressources naturelles et abritant les plus grandes industries extractives se réunissent pour proposer l'ITIE en tant que norme d'engagement volontaire.

1. Règle de fonctionnement

Sur une base volontaire les entreprises minières publient chaque année les paiements qu'elles ont effectués au gouvernement du pays dans lequel elles opèrent ; Ce gouvernement, à son tour, publie annuellement les recettes perçues provenant de ces entreprises. Sous la supervision d'un groupe multipartite composé de représentants de l'Etat, des entreprises minières et de la société civile, une vérification de ces publications est faite par un vérificateur indépendant. Sur cette base, un rapport ITIE est élaboré et remis au Comité National ITIE qui le transmet au Secrétariat International de l'ITIE qui vérifie et déclare sa conformité ou non.

2. Objectifs

L'ITIE a pour objectif d'accroître la transparence dans le secteur par le fait qu'elle permet :

- de déterminer si le gouvernement perçoit bien ce qu'il est supposé recevoir
- d'améliorer la gestion des ressources naturelles
- de renforcer la supervision du public sur la gestion des ressources naturelles
- d'expliquer la valeur ajoutée du secteur à l'économie
- d'améliorer le climat des affaires

L'ITIE se présente également comme un outil de diagnostic des systèmes existants et d'identification des éléments d'amélioration dans ces systèmes.

Ainsi le rapport élémentaire de l'ITIE fournit un forum de dialogue et une plateforme de reformes que certains pays ont étendu. A titre d'exemples :

- Au Congo Brazzaville, le Parlement n'approuve pas le budget tant qu'il n'a pas vu le rapport ITIE ;
- En RD Congo, la justice vient d'ouvrir une enquête sur la disparition de 88 millions USD des redevances payées au Trésor public par les industries minières du Katanga en 2010, dont on ne retrouve pas les preuves de paiement à la Direction générale des recettes ;
- Au Nigeria, pour la période des trois ans entre 2009-2011, les rapports ITIE Nigéria ont révélé un écart des paiements d'impôts totalisant 8,3 milliards de dollars.

3. La nouvelle norme ITIE

Malgré toutes les avancées significatives qu'elle a permis en matière de transparence dans le secteur minier, la norme ITIE a fait l'objet de révision en 2013 avec l'adoption de nouvelles règles qui considèrent notamment toute la chaîne de valeur de l'industrie extractive ;

A cet égard, d'un simple exercice de vérification comptable des paiements versés et reçus, l'initiative :

- Fait le lien avec d'autres informations disponibles au public telles que les informations sur les licences et contrats (dont la publication est encouragée), les parts de l'Etat et le rôle de ses entreprises, la publication des productions ;
- S'intéresse au processus de collecte des taxes, à la gestion des revenus en indiquant les transferts infranationaux tels ceux faits aux collectivités locales (fonds de péréquation) et aux dépenses y compris celles réalisées dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La nouvelle norme insiste également sur les sept exigences suivantes : i) le suivi dynamique du groupe multipartite, ii) la publication régulière et ponctuelle, iii) l'incorporation d'informations contextuelles dans le rapport, iv) l'exhaustivité des données, v) la fiabilité des données, vi) l'organisation de débats publics sur le rapport, vii) l'analyse de l'impact et des enseignements tirés.

Divers exemples ont été présentés pour illustrer chacune de ces exigences tout en attirant l'attention des parlementaires sur les rôles éventuels qu'ils pourraient jouer dans le processus.

NB : il faut noter également que la nouvelle norme a été adoptée au moment où de nouvelles lois et initiative occidentales viennent renforcer la transparence dans les industries extractives : Il en est ainsi de la loi américaine du 22 Aout 2012 dite 'Dodd-Frank Financial Reform and Consumer Protection Act' (Section 1504) qui exige aux compagnies américaines listées en bourse de publier annuellement les paiements qu'elles effectuent aux pays hôtes dans lesquels elles opèrent. Ces publications doivent être faites projet par projet ; Dans le même esprit, l'Union Européenne a également adopté une Directive qui impose aux entreprises du secteur extractif et forestier de publier les paiements versés aux Etats dans lesquels elles opèrent,

4. Etendue géographique de l'ITIE

Environ une quarantaine de pays ont adhéré à l'initiative dont un bon nombre de pays africains avoisinant le Sénégal : Mauritanie, Mali, Guinée, Burkina Faso, Ghana, Sierra Leone Liberia (cite en exemple) Nigeria, etc... Les Etats Unis, la France et la Grande Bretagne ont également manifeste leur adhésion. (cf : Annexes cartographie des pays ayant adhéré).

Conséquence de l'adhésion du Sénégal



*Prise de parole de l'Honorable Député
Aissata BA Sall*

L'admission du Sénégal l'engage au respect du calendrier strict suivant :

1. Avant le 31 décembre de chaque année, publication du rapport ITIE conformément à la Norme ITIE publication du plan de travail, ci-inclus un calendrier d'activités ;
2. Avant le 1^{er} juillet de chaque année rapport d'activité annuel ;
3. Le 16 octobre 2016 la date butoir de début de Validation du Sénégal selon la Norme ITIE.

Réactions expose ITIE

A la suite de l'expose sur l'ITIE, un certain nombre de questions ont été posées ; notamment les avantages de l'ITIE, les conséquences liées au non-respect d'une des conditions exigées par l'ITIE, les conséquences en cas de retard dans la production des rapports.

Les avantages : l'ITIE permet la transparence et donne des possibilités aux parlementaires d'exercer leur rôle de contrôle et aux citoyens de connaître comment l'Etat gère ses ressources ; il participe à l'amélioration de la notation des pays par les agences internationales reconnues et en conséquence facilite l'accès au crédit sollicité par les pays déclarés conformes auprès des institutions financières internationales ; il accroît la crédibilité des Etats conformes et attire les investisseurs .

Les conséquences liées au non-respect des exigences : Toutes les exigences de l'ITIE doivent être respectées ; si une seule des conditions ne l'est pas le Conseil d'Administration de l'ITIE peut donner à l'état défaillant une période supplémentaire pour la satisfaire. Pour les rapports, en cas de retard, le CA de l'ITIE peut décider de la suspension de l'Etat jusqu'à la date butoir.

SESSION III : LA CHAÎNE DE VALEUR ET LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES (OUSMANE DEME)

Introduction

L'activité d'extraction se déroule suivant plusieurs phases comprenant : i) **la préfaisabilité** qui est caractérisée par des études d'exploration ; ii) **la faisabilité** avec la réalisation des explorations pour déterminer les quantités commercialement viables ; iii) **la construction ou déploiement** des infrastructures nécessaires à l'exploitation ; iv) la phase de **production** et enfin ; v) la phase de **clôture et de réhabilitation**. Ce cycle peut durer entre 20 et 30 ans en moyenne.

La chaîne de valeur de l'ITIE comprend cinq maillons essentiels qui sont :

- La décision d'octroi des licences et contrats
- La régulation et le suivi des opérations
- La collecte des taxes et redevances
- La gestion des revenus et affectation au budget
- La mise en œuvre de politique de développement durable

En plus de ces cinq maillons de la chaîne, il est de plus en plus conseillé d'inclure la décision d'extraire.

Rôles potentiels des parlementaires

Au cours de cette session, les participants ont tenté d'identifier le rôle que pourraient jouer les parlementaires au niveau de chaque maillon et de quelles informations ils auront besoin pour ce faire (tout en essayant d'identifier la source des informations désirées, leur accessibilité et fiabilité).

Maillon 0 : la décision d'extraire

A cette étape d'appréciation de l'aventure dans laquelle on veut embarquer le pays, les communautés et les privés, les parlementaires estiment qu'ils peuvent/doivent jouer un rôle en agissant particulièrement quand il y'a des tensions entre les communautés et les investisseurs (tel fut le cas de l'opposition des communautés a l'exploitation envisagée du zircon en Casamance). Toutefois, il est reconnu que la décision d'octroi est complexe puisqu'à la fois d'ordre technique, économique, social, environnemental, culturel, religieux et politique. Elle nécessite en conséquence des moyens importants que les parlementaires n'ont pas ; voire même que les Etats n'ont pas. Ce qui laisse la part belle aux investisseurs qui font généralement les études liées à la décision d'extraire. Cet état de fait a suscité des débats vifs allant dans le sens de la nécessité pour nos Etats de faire un effort pour se substituer aux investisseurs dans les études et recherches diverses liées à cette étape cruciale (en particulier dans la prospection et l'exploration). Par ailleurs, tout en reconnaissant que les parlementaires ne peuvent être individuellement assistés pour jouer leur rôle a cette étape, il est suggéré au moins d'avoir une expertise avisée du secteur au niveau de l'Assemblée Nationale.

Maillon 1 : Octroi des contrats et licences

Si certains avis estiment qu'il faut laisser l'Etat jouer son rôle, une majorité estime qu'il importe d'impliquer les parlementaires soit lors des négociations, soit à travers une audition avant signature.

Maillon 2 : La régulation et le suivi des opérations

S'appuyant sur l'Article 6 du Code minier qui donne la prérogative aux parlementaires de contrôler et de suivre les opérations, il a été dit que cela se ferait, d'une part, sous forme d'audition des ministres concernés (question orales ou écrites) ou d'audit pour contrôler le respect des procédures et d'autre part, sous la forme de visites des sites d'exploitation.

NB : Au regard de la connaissance limitée des dispositions du Code minier, il a été suggéré l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des parlementaires. Au-delà, de cette formation sur le Code minier, il a été dit que les parlementaires devraient profiter des opportunités diverses de formation telles que celles ayant trait à : i) la négociation et à la rédaction des contrats miniers de l'Institut de la Banque Mondiale ; ii) la politique minière et la négociation des contrats de L'IDEP ; la possibilité offerte par OXFAM de l'organisation d'une formation sur la justice fiscale etc...

Maillon 3 : la collecte des taxes et des redevances

La également les parlementaires pourraient auditer les départements techniques concernés ; D'autre part, il est dit qu'étant seuls habilités à fixer les taxes, les parlementaires pourraient engager des réflexions sur la fiscalité locale (telle que la taxe superficielle) dans le cadre global du processus de décentralisation. (Des questions ont été soulevées quant à l'état d'application du Décret portant sur le fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales).

Maillons 4 et 5 : Gestion des revenus, affectation au budget et mise en œuvre de politique de développement durable

Ces maillons n'ayant pas été abordés de manière approfondie en plénière, il a été demandé aux participants de poursuivre la réflexion à partir d'un canevas de travail qui leur a été distribué.

SESSION IV : LE ROLE ET L'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE PROCESSUS ITIE (PAUL DOMINIQUE CORREA)

Après avoir rappelé le rôle prépondérant des organisations de la société civile (OSC) dans l'engagement du Sénégal à l'ITIE, M. Correa a souligné les **défis majeurs** rencontrés dans le secteur, notamment :

- i) l'absence de loi pour l'accès à l'information du citoyen ; A ce propos, il est suggéré la révision de l'art 66 du code minier actuel
- ii) la non publication des contrats et conventions
- iii) la culture du secret dans l'administration
- iv) la protection des moyens de subsistance des communautés impactées par les opérations minières avec, en particulier d'une part, la nécessité de préciser dans la loi les modalités de suivi des études d'impact environnementale et sociale (EIES) et des plans de gestion environnementale (PGE) ; et d'autre part, l'adoption de modalités de compensation plus justes et équitables au bénéfice des communautés expropriées.

En guise de **recommandations**, il a suggéré :

1. Au plan local,

- d'associer les détenteurs ou occupants des terrains du domaine national aux négociations pour la détermination des indemnités
- de renforcer la participation des collectivités locales au processus décisionnel notamment en ce qui concerne l'affectation des terres à des fins d'exploitation minière.

2. Au plan environnemental,

- rendre plus contraignante la mise en œuvre des EIES et des PGES en associant les Collectivités locales, les parlementaires et les OSC
- Rendre effectif le contrôle aménagé en faisant injonction aux agents assermentés de déposer un rapport périodique sur le projet en matière de respect de l'environnement (surtout concernant l'utilisation des produits chimiques toxiques comme le cyanure)
- Fixer des délais pour la réhabilitation des sites miniers

3. Concernant les contrats :

- En considérant les principes de bonne gouvernance, le Ministre de l'Economie et des Finances doit être cosignataire de la convention minière;
- Faire de la publication du contenu du contrat une obligation;
- Associer les Collectivités locales concernées à la négociation des conventions minières pour mieux coller à l'esprit de la décentralisation;
- Rendre public les rapports trimestriels et annuel transmis à la Direction des Mines et de la Géologie;
- Communiquer les dits rapports au Ministre de l'Economie et des Finances.

4. Sur le plan des redevances, exonérations et autres avantages fiscaux,

- Les exonérations fiscales mériteraient d'être revues.

- Il serait également souhaitable et légitime que l'Etat revienne à la hausse le montant des royalties.

5. *Au niveau régional*

Faciliter l'intégration régionale pour éviter la concurrence préjudiciable à nos Etats en appuyant les efforts de la CEDEAO dans l'adoption d'une législation minière harmonisée.

6. *Au niveau de la transparence*

- Renforcer la transparence dans l'accès à la commande publique
- Initier une loi sur l'accès à l'information du citoyen
- Impliquer le parlement dans l'octroi des conventions et des permis
- Instaurer un dialogue entre OSC et le Parlement sur les questions minières pour la défense des intérêts des populations
- Formuler une proposition de loi 'pro ITIE' pour une gouvernance transparente orientée vers le développement durable
- Faciliter la mise en œuvre de l'ITIE

Réactions

L'exposé semble avoir ravi les parlementaires qui suggèrent notamment :

- de porter quelques-unes des recommandations des OSC au Président de l'AN pour initier une proposition de loi ;
- de développer des cadres d'échanges et de concertation Parlement – Société civile qui aideraient à l'initiation d'avant – projet de propositions de lois.

Dans l'ordre des **commentaires** :

Il a été évoqué les suspicions réciproques entre société civile et politiques qu'il importerait de dépasser pour des plaidoyers communs d'intérêt national tels que ceux sur les questions minières.

Il a été informé de l'initiative, en maturation avec la société civile, d'un réseau de parlementaires pour la gouvernance minière.

D'autre part, en tenant compte de la complexité et des moyens importants à mobiliser pour faire une proposition de loi, des avis (d'expert) ont tenu à pondérer l'enthousiasme des députés à cet égard ; cela n'est pas propre au Sénégal précise l'avis qui estime que les difficultés rencontrées par les parlementaires à faire des propositions de lois sont observables dans plusieurs pays même occidentaux. Toutefois, il est estimé que certaines propositions de la société civile peuvent être judicieusement exploitées par les parlementaires pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier.

SESSION V : ITIE – PARLEMENT : QUEL INTERET ?

Succinctement, cette session animée par M. Wouter informe que :

A) L'intérêt de l'ITIE pour les députés est que:

- elle permet de constituer une plateforme de discussions avec comme base des informations très riches (A cet égard, un ensemble d'exemples tirés des rapports des pays tels que le Togo a été passé en revue)

- elle se présente comme un outil de surveillance de l'exécutif
- elle permet de constituer un réseau d'experts
- elle donne la possibilité de porter un regard critique à partir des rapports des autres pays.

B) L'intérêt des députés pour l'ITIE

- Combler l'écart entre les citoyens et l'Etat
- S'assurer de l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'ITIE
- Pousser les exigences au-delà du minimum ITIE
- Participer à améliorer la norme ITIE tant au plan local qu'au plan international

C) Implication des députés

- Représentation au Groupe Multipartite (GMP)
- Dissémination du rapport ITEI et organisation de débats
- Inclure ITIE dans le corps des instruments de contrôle de l'Exécutif
- Interpeler le gouvernement sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE.

Pour ce faire, un ensemble d'institutions peuvent apporter leur soutien aux députés ; il en est ainsi de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, du PNUD, du GIS Coopération allemande, de Revenue Watch Institute, du Commonwealth et de certaines ONG Internationales telle OXFAM, OSIWA etc...

Réactions



Les Honorables députés Awa Diop et Oumar Sarr très attentifs aux exposés

Les questions essentielles ont tourné autour de: i) la tutelle de l'ITIE, son budget, les rapports entre les parties prenantes, le recrutement et le financement du vérificateur ; ii) Le défi de la collecte de données fiables pour la production du rapport ITIE.

En réponse il a été renseigné que le Comité national ITIE a été mis en place par Décret Présidentiel, son budget est de 600 millions CFA sur trois ans dont une participation de l'Etat de 200 millions, la Banque Mondiale, 250 millions et le reste est recherché auprès d'autres partenaires techniques et financiers tels que l'Union Européenne, l'Ambassade de Grande Bretagne, la Banque Africaine de Développement, OSIWA, OXFAM, US AID etc...

Le vérificateur indépendant est choisi et financé par le Secrétariat International de l'ITIE. Les parties prenantes sont constituées par l'Etat, y compris les représentants du Parlement, les Compagnies minières volontaires et la société civile. Ces parties prenantes travaillent sur une base intelligible pour l'atteinte des objectifs de transparence prônée par l'ITIE.

Concernant le défi relatif aux données fiables, le Ministère de l'Economie et des Finances a été fortement indexé au regard de la culture de la hiérarchie, de la réticence et du secret qui est développée par ses différents services.

En marge de ces questions, un certain nombre de commentaires ont porté sur l'opportunité qu'offre l'ITIE pour enclencher un processus de réhabilitation de la fonction parlementaire qui a perdu de sa verve depuis 1962.

Enfin des suggestions ont été faites pour : i) la production de rapports ITIE succincts pour faciliter leur appropriation par les parlementaires ; ii) l'envoi par courrier électronique des informations sur l'ITIE aux deux adresses mails respectivement créées par les deux groupes parlementaires.

SESSION VI : LE PLAN D'ACTION ITIE SENEGAL (CHEIKH TIDIANE TOURE, SECRETAIRE PERMANENT DU COMITE)

M. Touré a rappelé le processus d'adhésion du Sénégal à l'initiative suite à sa déclaration d'intention en février 2012, la création du Comité national en juin 2013, la soumission de la candidature en Juillet 2013, l'acceptation de sa candidature en Octobre 2013 et son lancement officiel en Novembre 2013.

Il a ensuite décliné les objectifs du plan d'action 2013 – 2016 ainsi qu'il suit :

- Obj. 1: Intégrer l'ITIE dans le dispositif institutionnel et comme levier en matière de gouvernance des ressources extractives au Sénégal
- Obj. 2: Etablir la contribution réelle des industries minières et pétrolières dans l'économie sénégalaise
- Obj. 3: Renforcer les mécanismes de contrôle dans la gestion des ressources extractives au Sénégal
- Obj. 4: Créer une opportunité de dialogue et de débat national sur la gestion des ressources extractives au Sénégal

Il a enfin délivré le contenu des axes du plan d'action qui porte sur :

- La mise en place du secrétariat national
- La réalisation d'un certain nombre d'études préalables telle que l'étude de cadrage qui délimite notamment le champ d'action de l'ITIE et la matérialité.
- Le développement d'activités de sensibilisation et de communication dont des visites de sites miniers
- Le renforcement des capacités et mise à niveau des parties prenantes
- La collecte de données et production du rapport ITIE.

SESSION VII : ENGAGER LES DEPUTES DANS LE PROCESSUS ITIE SENEGAL

Cette dernière session a permis de dégager des pistes d'engagement des députés dans une perspective d'élaboration d'un plan d'action (à finaliser par un comité restreint constitué du secrétariat permanent et des représentants des députés).

Ainsi les **axes d'intervention possibles dans la chaîne de valeur** de l'industrie extractive d'octroi des contrats et des licences (amont et aval) sont :

- Régulation et Suivi des opérations
- Cadre légal et réglementaire
- Révision du code minier
- Mise en œuvre avec le Groupe multipartite
- Collecte des taxes et redevances
- Gestion des revenus et affectation des dépenses

Besoins/ gap

- Pour l'octroi des licences et contrats: Besoin d'expertise par thème au sein du Parlement sous forme de conseiller technique
- Pour la régulation : Besoin de formation sur le code minier et appui pour visites de sites miniers
- Pour collecte de données: éléments fiscalité locale à explorer (taxes superficielles)

Pistes de réflexion pour maintenir le suivi du secteur extractif et de l'ITIE

- Organiser des réunions de briefing périodiques avec le comité
- Etablir un groupe de travail sur le suivi du secteur
- Organiser des séances de consultations avec la société civile et les communautés
- Demander des auditions publiques sous forme de briefings avec les autorités
- Procéder à la mise en place du réseau
- Participer à des ateliers et conférences sur les industries extractives
- Etablir le contact avec les pairs dans d'autres pays
- Faciliter l'accès aux données ITIE sur les entreprises du périmètre

ANNEXES

1. Termes de références
2. Agenda
3. Liste de présence
4. Mots de bienvenue du Pr Ismaila Madior Fall, Président du Comité National ITIE
5. Discours d'Abdou Latif Coulibaly, Ministre de la Bonne Gouvernance Charge des Relations avec les Institutions
6. Aperçu des recommandations de l'étude relative au diagnostic du cadre légal et fiscal par le Dr Rokhaya SAMBA DIENE, Chef de Division à la Direction des Mines et de la Géologie ;
7. Présentations du projet d'exploitation des sables titanifères de la Grande Cote par M. Bruno DELANOUE, Directeur de la société Grande Cote,
8. Aperçu du sous-secteur des hydrocarbures par Mlle Ndeye Aissatou Sy, Conseiller juridique à Petrosen S.A
9. Carte des permis et blocs libres
10. Présentation de la norme ITIE et de l'importance des rapports ITIE par M. Wouter Biersterbos, Directeur Régional au Secrétariat International de l'ITIE
11. Présentation de la chaine de valeur de l'exploitation minière et rôles potentiels des parlementaires sur la chaine de valeur de l'exploitation minière par M. Ousmane DEME, Institut de la Banque Mondiale
12. Présentation du rôle et l'engagement de la société civile dans le processus ITIE par M. Paul Dominique Correa, Représentant de la société civile au GMP
13. Présentation du plan d'action du Comité National de l'ITIE par M. Cheikh Tidiane Toure, Secrétaire Permanent du Comité National ITIE.
14. Pistes d'engagement des députés dans la mise en œuvre de l'ITIE : Réflexions animées par M. Cheikh Tidiane Toure, Secrétaire Permanent du Comité National ITIE.

